

La Chine lance sa loi sur la cybersécurité. Les entreprises sont inquiètes

	<p>La Chine lance sa loi sur la cybersécurité. Les entreprises sont inquiètes</p>
---	--

La Chine applique à partir de jeudi sa loi sur la cybersécurité, renforçant encore sa « Grande muraille » informatique, mais des entreprises étrangères s'inquiètent de l'impact de la nouvelle réglementation sur leurs activités.

Cette loi adoptée en novembre dernier ambitionne de protéger les réseaux chinois et les informations personnelles des utilisateurs, à l'heure où le rançongiciel WannaCry a rappelé la vulnérabilité des Etats face aux cyberattaques.

Mais des entreprises ont réclamé au gouvernement chinois un report de l'application de la loi. Elles s'inquiètent notamment des dispositions imprécises du texte et de l'influence qu'il pourrait avoir sur l'informatique dématérialisée (le « cloud ») et le traitement des données personnelles.

Les autorités semblent toutefois vouloir finaliser les règles.

Mi-mai, le directeur de l'Administration chinoise de la cybersécurité (CAC), Zhao Zeliang, a réuni 200 représentants d'entreprises et d'associations professionnelles locales et étrangères au siège de son organisme à Pékin.

La discussion était centrée sur les règles de transfert des données personnelles à l'étranger, ont rapporté des participants à l'AFP. Selon eux, les personnes présentes ont reçu une version actualisée de dispositions de la loi, et l'assurance de M. Zhao que certains des passages les plus polémiques seraient retirés.

Le nouveau document, consulté par l'AFP, ne fait par exemple plus mention de l'obligation controversée pour les entreprises de conserver en Chine les données personnelles de leurs clients.

Mais les appréhensions demeurent.

Les autorités « ne sont pas prêtes » à faire appliquer la loi et il est « très improbable » qu'un changement concret dans la législation intervienne dès le 1er juin, a assuré à l'AFP un participant qui a requis l'anonymat en raison de la sensibilité du dossier.

La Chine surveille déjà drastiquement l'internet, en bloquant les sites qu'elle estime politiquement sensibles, un système surnommé « la Grande muraille électronique » qui n'a toutefois pas empêché des universités et stations-services du pays d'être touchées par l'attaque planétaire du virus WannaCry.

La nouvelle loi sur la cybersécurité interdit aux internautes de publier tout contenu portant atteinte à « l'honneur national », « troublant l'ordre économique et social » ou destiné à « renverser le système socialiste », c'est-à-dire le Parti communiste au pouvoir.

Des entreprises étrangères craignent que la nouvelle loi entrave leur accès au marché chinois...[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur
: <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Réagissez à cet article

Source : *La Chine lance sa loi sur la cybersécurité, les entreprises inquiètes – Le Parisien*